Optimale
by Consultim AM

POLITIQUE D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

La société Consultim Asset Management, au travers de la SCPI Optimale est engagée pleinement à intégrer les principes du développement durable et la lutte contre le changement climatique au cœur de ses activités de gestion de portefeuille.

Notre société, au travers du développement de son patrimoine d'actifs immobiliers accompagne les acteurs économiques locaux dans la réalisation de leur activité économique ainsi que les investisseurs et épargnants dans la création d'une épargne rémunérée à court, moyen et long terme.

L'engagement au travers d'interactions durables avec l'ensemble des parties prenantes est au cœur de la stratégie de Consultim Asset Management. Cela se traduit par une écoute, ancrée dans les pratiques de la société de gestion des attentes, de chaque partie en vue d'apporter des réponses concrètes et bâtir un dialogue constructif et tourné sur l'avenir.

L'interaction entre Consultim Asset Management et ses parties prenantes est basée sur la recherche de la satisfaction finale du client (bailleur/preneur, acteurs locaux, investisseur), le dialogue social et l'échange permanent.

Consultim Asset Management souhaite maintenir des relations durables avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cela nécessite d'identifier les attentes de chacun, définir les réponses que nous pouvons leur apporter, dialoguer et identifier communément les axes de progrès.
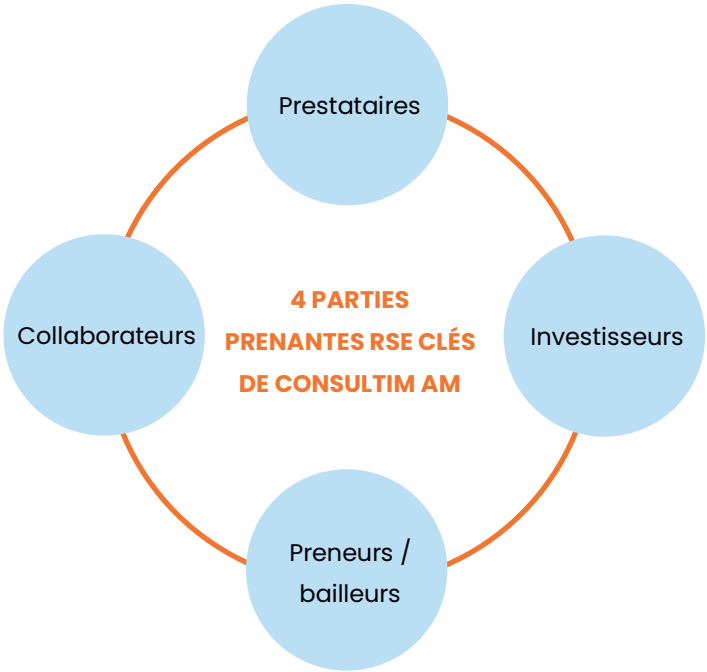
Cette volonté s'inscrit plus largement dans l'ambition de diffuser et partager nos principes et valeurs de développement durable et d'investissement socialement responsable, à l'ensemble des parties prenantes significatives. Aussi, Consultim Asset Management tient à jour une cartographie détaillée de ses quatre principales parties prenantes : Collaborateurs, Investisseurs, Preneurs/bailleurs, Prestataires (entreprises de travaux, cabinet de conseil etc.).